

AIDE-MÉMOIRE

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS SUR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN PAR LE TEST CYTOLOGIQUE¹

Faits saillants

- ❖ *Le cancer du col utérin est le deuxième cancer le plus fréquent chez les Canadiennes de 25 à 44 ans.*
- ❖ *Au Québec, on estime près de 300 nouveaux cas de cancer du col utérin chaque année, dont plus de 60 décès.*
- ❖ *La presque totalité des cancers du col est causée par le VPH.*
- ❖ *Près de 70 % des personnes actives sexuellement seront affectées par le VPH au cours de leur vie.*

Quelle est la population visée par le dépistage?

- **Toute femme active sexuellement ou l'ayant été dans le passé** : ceci inclut toutes formes de contact génital avec ou sans pénétration vaginale, avec des partenaires masculins ou féminins.

À quel âge devrait-on amorcer le dépistage?

- **L'âge recommandé pour amorcer le dépistage est de 21 ans.**
- Chez les femmes qui n'ont pas encore eu de relations sexuelles à cet âge, le dépistage pourra être retardé.
- Dans certains cas, le dépistage pourrait débuter plus tôt, par exemple chez les jeunes femmes immunodéprimées ou ayant eu des relations sexuelles à un âge très précoce.
- La présence de condylomes ne justifie pas de commencer le dépistage plus tôt puisque ceux-ci sont liés à des types de VPH différents de ceux qui causent le cancer.

Pourquoi ne pas dépister les femmes de moins de 21 ans?

- ❖ *La prévalence des infections par le VPH est particulièrement élevée chez les adolescentes et les jeunes femmes. Toutefois, la plupart de ces infections sont réversibles et disparaissent spontanément en moins de 18 à 24 mois.*
- ❖ *Le cancer du col est quasi inexistant avant l'âge de 20 ans et même très rare avant l'âge de 25 ans.*
- ❖ *Le délai entre l'acquisition d'une infection par un VPH à haut risque et l'apparition d'un cancer du col utérin est long : il s'écoule généralement plusieurs années, voire des décennies, entre les deux.*

¹ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Lignes directrices sur le dépistage du cancer du col utérin au Québec*, Québec, 2011, 40 p.

À quelle fréquence devrait-on faire un examen de dépistage?

- **L'intervalle recommandé entre les tests de dépistage est de deux à trois ans.**
- Chez les femmes immunodéprimées (VIH, greffe d'organe, prise à long terme de certains médicaments pour traiter une maladie auto-immune ou un cancer), un dépistage annuel est recommandé, peu importe l'âge. Orienter directement les patientes en colposcopie si le résultat de la cytologie est anormal (incluant l'ASC-US).

À quel âge devrait-on cesser le dépistage?

- **Chez les femmes qui ont eu des tests de dépistage de façon régulière, le dépistage peut être cessé à 65 ans si les résultats des deux derniers tests effectués au cours des 10 dernières années sont négatifs.**
- Toute autre situation devra être individualisée selon l'intervalle écoulé depuis le dernier test, le résultat des tests ou la situation particulière de la femme (par exemple, son espérance de vie ou le fait d'avoir eu un nouveau partenaire sexuel au cours des dernières années).
- Il n'est pas pertinent de maintenir le dépistage du cancer du col utérin chez les femmes qui ont subi une hystérectomie totale pour une affection bénigne. Par contre, si l'hystérectomie a été effectuée pour un cancer du col utérin ou une lésion précancéreuse, une surveillance pendant quelques années peut s'avérer nécessaire étant donné le risque accru de cancer du vagin (à *individualiser selon les recommandations du médecin traitant*).
- Dans le cas d'une hystérectomie subtotale (col laissé en place), suivre les mêmes lignes directrices que pour la population générale.

Que faire en présence d'un résultat anormal au test de dépistage?

- Nous vous invitons à vous référer à l'algorithme décisionnel.

Pourquoi effectuer le test de détection du VPH HR chez les femmes de 30 ans et plus uniquement?

- ❖ *La prévalence des infections génitales causées par le VPH est particulièrement élevée dans les premières années suivant le début des rapports sexuels. Toutefois, la plupart de ces infections sont transitoires et disparaissent spontanément en moins de 18 à 24 mois. Ainsi, à cause du grand nombre d'infections transitoires chez les jeunes femmes, le test VPH devrait être réservé aux femmes de 30 ans et plus uniquement.*

Point-clé

- ❖ *La majorité des femmes ayant un frottis avec ASC-US, mais un résultat négatif au test de détection du VPH HR n'ont pas de CIN2,3.*

Les lignes directrices à suivre sont-elles les mêmes chez les femmes vaccinées contre le VPH?

- ❖ *Oui, les lignes directrices sont les mêmes, quel que soit le statut vaccinal.*

Pour plus de détails, veuillez consulter les Lignes directrices sur le dépistage du cancer du col utérin au Québec, disponibles à l'adresse suivante :

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1279_LignesDirectDepistCancerColUterin.pdf